MERTZWILLER

S'Dorf hewe un s'Dorf drewe

ARRETE COMMUNAL

A.T. 2026/63

Le Maire de la Commune de Mertzwiller

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225 ;
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux pouvoirs de police des Maires ;
VU les festivités pour la Fête Nationale du 14 juillet qui se tiendront le lundi 13 juillet 2026 ;

ARRETE

Article 1 : En raison de la Fête Nationale du 14 juillet qui se tiendra dans la soirée du lundi 13 juillet 2026, la circulation des véhicules sera interrompue à partir de 22 H 15 au départ de la mairie, 17 rue de la Liberté et au fur et à mesure de l'avancement du cortège sur le circuit suivant :

- rue de la Liberté
- rue du Général De Gaulle
- rue Louis Pasteur

Article 2 : Le stationnement sera interdit rue de la Liberté et rue du Général de Gaulle, dans l'emprise du cortège, de 22 H 00 à 23 H 00, des deux côtés des rues.

Article 3 - : En raison du tir d'un feu d'artifice au stade de foot situé rue Louis Pasteur, la circulation sera coupée dans la rue Louis Pasteur, le 13 juillet 2026 à partir de 22 H 00 et jusqu'à la fin des festivités :
Une déviation sera mise en place par la rue du Stade.

Article 4 - : La circulation générale pendant le cortège sera déviée :

- en venant par la route de Bitche par la rue de Travers
- en venant de la rue de la Liberté par la rue du Lin ou par la rue de la Gare

Article 5 : La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté transmise à :
-M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Reichshoffen.

Fait à Mertzwiller, le 13 juillet 2026
Le Maire,

Jean KLIEBER

POUR AMPLIATION
Mertzwiller, le 13 juillet 2026
Le Maire,

Jean KLIEBER

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.